



COMMUNE DE VILLAGE-NEUF
BUDGET PRIMITIF 2016

Note de présentation synthétique
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRESENTATION GENERALE

	BP2015		BP2016			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Variation	Recettes	Variation
Fonctionnement	5 280 000,00 €	5 280 000,00 €	5 054 000,00 €	-4,28%	5 054 000,00 €	-4,28%
Opérations réelles	4 347 000,00 €	5 280 000,00 €	4 334 000,00 €	-0,30%	5 054 000,00 €	-4,28%
Opérations d'ordre	933 000,00 €	- €	720 000,00 €	-22,83%	- €	0,00%
Investissement	1 646 000,00 €	1 646 000,00 €	1 041 000,00 €	-36,76%	1 041 000,00 €	-36,76%
Opérations réelles	1 569 000,00 €	636 000,00 €	1 032 000,00 €	-34,23%	312 000,00 €	-50,94%
Opérations d'ordre	77 000,00 €	1 010 000,00 €	9 000,00 €	-88,31%	729 000,00 €	-27,82%
Budget total	6 926 000,00 €	6 926 000,00 €	6 095 000,00 €	-12,00%	6 095 000,00 €	-12,00%
Opérations réelles	5 916 000,00 €	5 916 000,00 €	5 366 000,00 €	-9,30%	5 366 000,00 €	-9,30%
Opérations d'ordre	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	729 000,00 €	-27,82%	729 000,00 €	-27,82%

Face à la nécessité de réduire son déficit budgétaire, l'Etat poursuit son plan d'économies visant à baisser les dotations versées aux collectivités locales. Les concours financiers de l'Etat, d'abord gelés entre 2011 et 2013, ont ensuite baissé de 1,5 milliards d'euros en 2014, et depuis 2015 diminuent chaque année de 3,5 milliards. Cette baisse, intégralement supportée par la dotation globale de fonctionnement (DGF), va se poursuivre jusqu'en 2017.

Parallèlement le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) progresse pour passer de 780 millions d'euros en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016. Cette péréquation financière est alimentée par des prélèvements de ressources sur les communes et groupements plus riches que la moyenne au profit des communes et groupements plus pauvres.

La baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation exponentielle du FPIC ont un impact considérable sur le niveau d'autofinancement de la commune et donc sur sa capacité à investir. Malgré ce contexte difficile, la Municipalité de VILLAGE-NEUF souhaite :

- ⇒ ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016 ;
- ⇒ poursuivre le soutien aux associations locales et aux structures périscolaires et petite enfance pour pérenniser les services à la population ;
- ⇒ continuer à investir dans les équipements publics, et notamment dans les établissements scolaires, sans avoir recours à l'emprunt.

Il est à noter au niveau local que la Communauté de Communes des Trois Frontières s'est transformée le 1^{er} janvier 2016 en Communauté d'Agglomération des Trois Frontières (CA3F) appliquant de plein droit le régime de la fiscalité professionnelle unique. Une attribution de compensation est versée aux communes membres dans les conditions prévues par le Code Général des Impôts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2016 est élaboré hors restes à réaliser qui sont évalués au 31/12/2015 à 868 000 € en dépenses et à 25 000 € en recettes. Ces restes à réaliser seront repris au Budget Supplémentaire 2016.

Recettes et dépenses d'investissement sont équilibrées à 1 041 000 € soit -36,76% par rapport au BP 2015 (1 646 000 €).

Les recettes d'investissement

		Budget Primitif 2016			Budget Primitif 2015		
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	%	Opérations réelles	Opérations d'ordre	%
10	Dotations, fonds divers, réserves	312 000,00	-	29,97	328 000,00	-	19,93
13	Subv. d'investissement	-	-	-	8 000,00	-	0,49
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	300 000,00	-	18,23
27	Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
024	Produits des cessions d'immo.	-	-	-	-	-	-
040	Transferts entre sections	-	228 000,00	21,90	-	212 000,00	12,88
041	Opérations patrimoniales	-	9 000,00	0,86	-	77 000,00	4,68
021	Vir. de la section de fonct.	-	492 000,00	47,26	-	721 000,00	43,80
TOTAL		312 000,00	729 000,00		636 000,00	1 010 000,00	
TOTAL GENERAL		1 041 000,00		100	1 646 000,00		100

Les recettes réelles d'investissement (produit du Fonds de Compensation de la TVA et de la Taxe d'Aménagement) sont égales à 312 000 € (29,97%), les recettes d'ordre s'établissent pour leur part à 729 000 € (70,02%).

Le total Transferts entre sections (chapitre 040) et Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) est égal à 720 000 €, soit une baisse de 213 000 € par rapport au BP 2015 (933 000 €) due notamment à l'effet combiné de l'augmentation du FPIC (+64 000 €) et de la baisse de la DGF (-92 000 €). Il correspond à l'autofinancement brut qui représente 69,16% des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement

		Budget Primitif 2016			Budget Primitif 2015		
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	%	Opérations réelles	Opérations d'ordre	%
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	-	28,82	316 000,00	-	19,20
20	Immobilisations incorporelles	23 000,00	-	2,21	43 000,00	-	2,61
204	Subventions d'équip. versées	20 000,00	-	1,92	22 000,00	-	1,34
21	Immobilisations corporelles	212 000,00	-	20,37	210 000,00	-	12,76
23	Immobilisations en cours	477 000,00	-	45,82	978 000,00	-	59,42
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
040	Transferts entre sections	-	-	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	-	9 000,00	0,86	-	77 000,00	4,68
TOTAL		1 032 000,00	9 000,00		1 569 000,00	77 000,00	
TOTAL GENERAL		1 041 000,00		100	1 646 000,00		100

Les opérations réelles sont égales à 1 032 000 € (99,14 %) et les opérations d'ordre s'élèvent à 9 000 € (0,86 %).

Les recettes d'investissement permettent de financer les dépenses prévisionnelles suivantes :

- Chapitre 16 : Remboursement des emprunts pour 300 000 € (316 000 € en 2015).
- Chapitres 20 et 204 : Frais d'études, acquisition d'un logiciel de Gestion Electronique des Documents (dématérialisation intégrale de la comptabilité publique territoriale obligatoire le 1^{er} janvier 2017) et subventions d'équipement à verser au cours de l'exercice. A ce titre 16 000 € sont provisionnés pour subventionner un office public de l'habitat pour l'acquisition de 5 logements sociaux dans les résidences à construire rue Vauban et pour lesquelles une cession de terrain à l'euro symbolique a été délibérée par le Conseil Municipal le 24 septembre 2015.
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles correspondant aux multiples investissements réalisés en cours d'exercice sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de matériels rentrant dans le patrimoine de la collectivité.
Les crédits de ce chapitre permettent notamment d'assurer les travaux de mise aux normes des candélabres défectueux identifiés suite à un diagnostic de stabilité, les travaux d'optimisation de l'éclairage public de la rue du Général de Gaulle et les travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de la rue du Marché.
- Chapitre 23 : Les crédits du chapitre constituent des provisions, dont :
 - ↪ 377 000 € destinés à l'extension de l'école Schweitzer décidée par le Conseil Municipal le 24 septembre 2015 ;
 - ↪ 100 000 € pour les travaux d'aménagement de la jonction entre la rue de Geaune et la rue des Jardins, la réalisation d'un parking longeant cette nouvelle voie et le réaménagement de la rue des Jardins, section comprise entre la rue de Belfort et la jonction susvisée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

		Budget Primitif 2016		Budget Primitif 2015		Variation	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Op. réel.	Op. ord.
011	Charges à caractère général	1 164 000,00	-	1 229 000,00	-	-5,29%	-
012	Charges de personnel	1 855 000,00	-	1 855 000,00	-	0,00%	-
65	Autres charges de gestion	868 000,00	-	878 000,00	-	-1,14%	-
66	Charges financières	211 000,00	-	214 000,00	-	-1,40%	-
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	-	1 000,00	-	100,00%	-
014	Atténuation de produits	232 000,00	-	168 000,00	-	38,10%	-
022	Dépenses imprévues	2 000,00	-	2 000,00	-	0,00%	-
042	Opérat. ordre entre sections	-	228 000,00	-	212 000,00	-	7,55%
023	Vir. à la section d'investiss.	-	492 000,00	-	721 000,00	-	-31,76%
TOTAL		4 334 000,00	720 000,00	4 347 000,00	933 000,00	-0,30%	-22,83%
TOTAL GENERAL		5 054 000,00		5 280 000,00		-4,28%	

Les dépenses de fonctionnement 2016 comprennent :

- ↳ des opérations réelles pour 4 334 000 € (-0,30% par rapport au BP 2015) ;
- ↳ des opérations d'ordre pour 720 000 € (-22,83% par rapport au BP 2015).

- Chapitre 011 : Ce chapitre retrace les charges relatives au fonctionnement des services municipaux. La diminution entre le BP 2016 et le BP 2015 (-65 000 €) correspond à une contraction des dépenses des nombreux articles de ce chapitre globalisé. Des crédits sont inscrits au chapitre 011-62 pour financer la démolition de la maison située 1 rue de Huingue à l'angle du carrefour central de la commune.
- Chapitre 012 : Les charges de personnel dans le BP 2016 sont inchangées par rapport au BP 2015.
- Chapitre 65 : Les crédits afférents aux subventions de fonctionnement, détaillées dans une délibération spécifique, sont provisionnés à hauteur de 695 000 € pour les associations (article 6574) et 29 000 € pour le CCAS (article 657362).
- Chapitre 66 : Crédits inscrit pour le remboursement des intérêts de la dette.
- Chapitre 67 : Crédits principalement destinés aux «bourses et prix», en l'occurrence les prix offerts aux lauréats du concours local de fleurissement (bons d'achat de fleurs et de semences), et accessoirement aux intérêts moratoires ou pénalités sur marchés.

- Chapitre 014 : Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimé sur la base de l'augmentation du fonds national dépasse les 231 000 € en 2016. Pour mémoire le FPIC payé par VILLAGE-NEUF sur les exercices précédents était d'environ 73 000 € en 2013, 123 000 € en 2014 et 180 000 € en 2015 (crédits abondés au Budget Supplémentaire).
- Chapitre 042 : 228 000 € correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (biens) et incorporelles (subventions d'investissement) ainsi qu'aux charges à étaler. Ces dotations constituent un autofinancement «technique» des dépenses d'investissement.
- Chapitre 023 : Le virement à la section d'investissement au BP 2016 est de 492 000 € contre 721 000 € au BP 2015.

Le total des dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement est égal à 720 000 € (933 000 € en 2015), correspondant à l'autofinancement brut des dépenses d'investissement. Si l'on déduit de ce montant le remboursement de la dette égal à 300 000 €, l'autofinancement net s'établit à 420 000 € (617 000 € en 2015).

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 13 000 € dans le BP 2016 par rapport au BP 2015. Cette baisse correspond à une diminution globale des dépenses de 77 000 €, à l'exception du chapitre 014 qui augmente de 64 000 € avec la revalorisation du FPIC imposée par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement

Le Budget Primitif 2016 ne prend pas en compte l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 qui sera constaté par le vote du Compte Administratif 2015 et repris dans le Budget Supplémentaire 2016.

		Budget Primitif 2016		Budget Primitif 2015		Variation
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre	
013	Atténuation de charges	15 000,00	-	30 000,00	-	-50,00%
70	Produits des services	46 000,00	-	50 000,00	-	-8,00%
73	Impôts et taxes	4 292 000,00	-	4 161 000,00	-	3,15%
74	Dotations et participations	621 000,00	-	959 000,00	-	-35,25%
75	Autres produits de gestion	72 000,00	-	68 000,00	-	5,88%
77	Produits exceptionnels	8 000,00	-	12 000,00	-	-33,33%
042	Opérat. ordre entre sections	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL		5 054 000,00	-	5 280 000,00	-	-4,28%

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2016 ne comprennent que des opérations réelles pour un montant total de 5 054 000 € en baisse de 4,28% par rapport au BP 2015.

Les recettes de fonctionnement, qui doivent couvrir les dépenses de fonctionnement et dégager l'autofinancement des dépenses d'investissement, baissent globalement de 226 000 €, répartis comme suit :

- Chapitre 013 : -15 000 € correspondant à une baisse des remboursements sur rémunérations du personnel estimés (reprise des agents en congés de maternité en 2015, ...)
- Chapitre 70 : -4 000 € résultant des ajustements positifs et négatifs des différentes redevances et autres remboursements de frais inscrits au chapitre.
- Chapitre 73 : +131 000 €. Cette augmentation vient essentiellement du reversement par la CA3F de la fiscalité professionnelle (article 7321) intégrant une composante de la dotation forfaitaire de la DGF (Compensation Part Salaires représentant environ 96 000 €) versée au chapitre 74, de l'augmentation des bases d'imposition comprenant la revalorisation inscrite dans la loi de finances 2016 et de l'augmentation du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Les produits de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières (bâti et non bâti) sont obtenus sans augmentation des taux d'imposition.

	Taux de la commune de Village-Neuf		Taux moyen communal au niveau national 2015	Taux moyen communal au niveau départemental 2015	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser en 2016
	2016	2015			
TH	20,11%	20,11%	24,19%	22,35%	60,48%
FB	9,82%	9,82%	20,52%	16,35%	51,30%
FNB	41,24%	41,24%	49,15%	65,89%	164,73%

- Chapitre 74 : -338 000 € résultant des ajustements des articles suivants :
 - ↪ 7411 - Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation forfaitaire : -187 000 € comprenant :
 - ⇒ -96 000 € reversés à l'article 7321 susvisé
 - ⇒ -92 000 € liés à la baisse des dotations de l'Etat
 - ⇒ +1 000 € en référence aux crédits constatés à l'article dans le Budget Supplémentaire 2015.
 - ↪ 7478 - Autres organismes : -139 000 €. Un versement exceptionnel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a été effectué sur l'exercice 2015 correspondant à la totalité de la prestation au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2014 et de l'avance du CEJ 2015. Ne seront perçus en 2016 que l'avance de la prestation CEJ 2016 et le solde du CEJ 2015, diminués de la réfaction liée à la dégressivité annuelle des aides de la CAF.
 - ↪ 748314 - DUCSTP : -6 000 € relatifs à la suppression en 2016 des crédits de cette dotation unique de compensation à la taxe professionnelle.
 - ↪ 7484 - Dotation de recensement : -8 000 €, cette dotation étant versée par l'Etat pour compenser les frais d'organisation du recensement de la population intervenu en 2015 à VILLAGE-NEUF.
 - ↪ +2 000 € résultant des ajustements positifs et négatifs des autres articles du chapitre.
- Chapitre 75 : +4 000 €.
- Chapitre 77 : -4 000 € liés à une estimation à la baisse des remboursements par les assurances en cas de sinistre.

STRUCTURE ET ENCOURS DE LA DETTE

Les emprunts des collectivités territoriales doivent être présentés selon une typologie (dite de Gissler) qui classe les encours de la dette en fonction des indices sous-jacents à la classification des taux (1 à 6) et de la structure des formules d'évolution des taux (A à F). L'application combinée de ces 2 critères permet de classer les emprunts en fonction des risques encourus (score Gissler). La totalité de la dette de la commune est classée dans la typologie A1 la moins risquée selon le score Gissler. La dette de la commune de VILLAGE-NEUF est constituée au 1^{er} janvier 2016 de 8 prêts dont le capital à rembourser est égal à 5 301 888,10 €.